

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 OCTOBRE 2023

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVENZIONE ANNINCA DI FUNZIUNAMENTU PER  
L'ASSOCIU DI FRAIUTU DI E PERSONE ADIMESSE À A  
PRUTEZZIONE DI A ZITELLINA DI CORSICA (AEPAPE)**

**SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT À  
L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PERSONNES ADMISES  
EN PROTECTION DE L'ENFANCE DE CORSE (AEPAPE)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse œuvre dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et assure notamment un soutien aux personnes admises ou ayant été admises à l'ASE.

Dans ce cadre et conformément à l'article L. 224-11 du Code de l'action sociale et des familles<sup>1</sup>, l'AEPAPE reçoit de la Collectivité de Corse une subvention annuelle de fonctionnement pour mener à bien ses missions.

L'association a notamment pour mission :

- La représentation des anciens pupilles dans différentes instances ;
- L'accompagnement vers l'accès aux études et à la vie professionnelle des jeunes gens sortant du dispositif de l'aide sociale à l'enfance ;
- La lutte contre l'isolement, l'absence de relations sociales et la vulnérabilité.

À cet effet, elle peut attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur à hauteur de 2 000 €, ainsi qu'organiser des moments de convivialité et de rencontre autour d'un réseau constitué qui sera amené à se développer.

L'association siège au Conseil de famille des Pupilles de l'Etat, ainsi qu'à la commission d'agrément en vue d'adoption de la Collectivité de Corse.

Cette association est adhérente à la Fédération nationale des pupilles et anciens pupilles de l'Etat (FNADEPAPE). A ce titre, elle participe à des réflexions stratégiques nationales dans le domaine de la prise en charge, du soutien et de l'orientation des jeunes gens sortis du dispositif « aide sociale à l'enfance », dont les anciens pupilles de l'Etat.

Elle a constitué un réseau d'acteurs et de professionnels qui permet aux publics concernés de faciliter leur parcours d'intégration en les soutenant dans l'accomplissement de différentes démarches individuelles liées au logement, à l'insertion scolaire ou professionnelle avec un soutien socio-éducatif individualisé.

En 2022 et comme indiqué dans le bilan d'activité de la structure annexé au présent rapport, l'association a versé 27 aides (destinées à 22 personnes vivant principalement sur AIACCIU et BASTIA) pour un montant total 8 160 €. La différence

---

<sup>1</sup> Les associations départementales des personnes accueillies en protection de l'enfance représentent et accompagnent ces personnes. Elles participent à l'effort d'insertion sociale des personnes accueillies en protection de l'enfance. A cet effet, elles peuvent notamment leur attribuer des secours, primes diverses et prêts d'honneur. Leurs ressources sont constituées par les cotisations de leurs membres, les subventions du département, des communes, de l'Etat, les dons et legs. Le conseil d'administration comporte deux membres des conseils de famille des pupilles de l'Etat.

entre le nombre d'aides et le nombre de personnes s'explique par le fait que certaines personnes ont bénéficié d'aides à plusieurs reprises, du fait des besoins exprimés et des situations particulières.

La nature des aides allouées est diverse : participation aux frais de déplacements médicaux, aide au financement des études des enfants du foyer, aide alimentaire (cartes alimentaires), participation aux frais d'obsèques, aide aux frais de logement (prise en charge de facture énergie, de mensualités de loyer), aide pour l'acquisition de mobilier, prise en charge des cartes de transports, participation aux frais de naissance d'un enfant, etc.

L'association, en plus d'octroyer des secours à ceux qui se trouvent en difficulté, travaille à établir du lien social avec ces personnes, pour favoriser la solidarité et l'entraide.

Elle constitue donc un point d'appui non négligeable pour des anciens jeunes pris en charge dans le dispositif de protection de l'enfance, devenus adultes et qui n'ont pas toujours les réseaux de proximité sur lesquels s'appuyer, qui viennent partager des moments de convivialité et d'écoute au local de l'association à AIACCIU.

Au vu du développement de l'association sur le CISMONTE, l'AEPAPE est en recherche d'un local sur BASTIA afin d'offrir les mêmes prestations que dans le PUMONTE.

Le budget de cette association, dont la fragilité financière est à souligner et qui fonctionne uniquement sur le principe du bénévolat, est constitué de la subvention annuelle de fonctionnement de la Collectivité de Corse et du montant des cotisations de ses adhérents.

Depuis la nouvelle organisation territoriale de Corse en janvier 2018, l'AEPAPE de Corse-du-Sud a été appelée à revoir ses statuts en étendant ses missions sur tout le territoire insulaire.

Cinq nouveaux membres sont actifs dans le CISMONTE et des actions de communication sont prévues avec les services de la Direction de la Protection de l'Enfance et les établissements médico-sociaux afin de présenter l'association, ses missions et apporter plus de visibilité.

L'AEPAPE accroît son réseau partenarial :

- Le 3 mars 2023, signature de la Convention Nationale à Marseille avec Mme NISAND, Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse avec la FNADEPAPA ;
- Le 24 mai 2023, réunion avec l'Observatoire de la protection de l'enfance de la Collectivité de Corse en présence de Mme FILIPPI ;
- Le 15 juin 2023, réunion avec l'équipe de l'AEMO du CISMONTE ;
- juillet 2023, début du travail en partenariat avec l'UDAF qui vient en aide sur les missions d'accompagnement à la parentalité, budgétaire et administrative ;
- Le 10 juillet 2023, réunion avec Mme JOLY, assistante sociale du commissariat de police et gendarmerie de PERI ;

- Liens réguliers avec la Direction de la Protection de l'Enfance de la Collectivité de Corse, notamment avec M. PERRUCA, chef de bureau MNA/JM.

L'année 2024 verra la signature d'une convention régionale avec Mme PALLIN, directrice Inter Régionale Sud-Est en vue de pouvoir accueillir le public PJJ au sein de l'AEPAPE. L'association effectue d'ores et déjà des aides d'urgence pour le public PJJ.

De nouvelles actions sont proposées notamment : moments de partage et d'échanges entre les adhérents avec des sorties au musée FESCH, des pique-niques, une prestation coiffure gratuite à destination des adhérents enfants et adultes une fois par mois, un partenariat avec la Croix-Rouge et le Secours Populaire pour orienter les adhérents vers la distribution de colis alimentaire.

Depuis janvier 2023, la remise d'argent liquide est limitée, elle est attribuée sous forme de cartes alimentaires en partenariat avec Carrefour City de Saint-Jean et le Carrefour Market de Mezzavia.

Par ailleurs, toute nouvelle demande d'aide doit être justifiée à travers des documents administratifs et un compte-rendu de l'assistante sociale qui envoie la personne vers l'AEPAPE.

Un arbre de Noël a été organisé qui a eu un vif succès en partenariat avec le LION'S Club qui sera certainement proposé à nouveau en décembre 2023. Il est prévu aussi l'organisation d'événements pouvant générer des bénéfices de type loto.

Il a été rappelé à ce propos que les moyens financiers étaient à l'heure actuelle les mêmes que lorsque les actions de l'Association visaient uniquement la Corse-du-Sud, soit un même budget pour une couverture territoriale élargie à la totalité de la Corse.

L'association sollicite donc une subvention supérieure à celle des années précédentes.

Elle recherche également de nouveaux financeurs et continue à organiser des événements pouvant générer de nouveaux bénéfices.

Il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi à l'AEPAPE d'une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 € au titre de l'exercice 2023 ;
- D'affecter les crédits correspondants et de les imputer au programme 5151, chapitre 934 ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le projet de convention de financement annexé au présent rapport et l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.